

9AVENANT N° à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Lomagne Gersoise signée le 26 janvier 2023

Entre les soussignés :

- **L'Établissement Public de Coopération Intercommunale Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise**, représenté par M. Xavier BALLENGHIEN Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du xxxx,
- **La Commune de Fleurance**, représentée M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire, dûment habilité aux fins des présentes, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du conseil municipal en date du xxxx,
- **La Commune de Lectoure**, représentée Mme Valérie MANISSOL, dûment habilitée aux fins des présentes, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du conseil municipal en date du xxxx,
- **L'État**, représenté par M. Alain CASTANIER, Préfet du Gers,
- **La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée**, représentée par Mme Carole DELGA, Présidente,
- **La Département**, représenté par M. Philippe DUPOUY, Président,
- **L'Établissement Public Foncier – EPF d'Occitanie** représenté par Mme Sophie LAFENÊTRE, Directrice générale
- **La Caisse des Dépôts et Consignations**, représentée par M. Patrick MARTINEZ, Directeur régional
- **Le PETR Pays Portes de Gascogne**, représenté par M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Président,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La convention ORT/PVD de la Lomagne Gersoise conclue initialement le 26 janvier 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-villes des communes de Fleurance et de Lectoure.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

Article 1 – Rappel de la convention initiale

Une convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 26 janvier 2023 entre les parties susmentionnées, prenant effet à la date de signature et avec une fin prévue en mars 2026.

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 23 FEV. 2026

Cette convention portait sur deux objets complémentaires :



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

- l'opération de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitat,
- le programme Petites Ville de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026.

Article 2 – Objet du présent avenant : prorogation de la convention PVD et le cas échéant de la convention ORT

Le présent avenant a pour objet de **proroger la durée de validité** de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT.

Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

Le volet ORT, quant à lui, fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2027, par symétrie avec la date prévue de fin du PACTE Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique.

Article 3 – Prorogation de la convention

Le volet PVD de la convention est prorogé pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le volet ORT de la convention est prorogé pour une durée de **21 mois** soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Fait à Fleurance, le ...

En 9 exemplaires originaux.

Signatures des parties :

Pour l'Etat,
M. Alain CASTANIER,
Préfet du département du Gers

Pour la Région OCCITANIE PYRENEES
MEDITERRANEE,
Mme Carole DELGA, Présidente

Pour le Département,
M. Philippe DUPOUY, Président

Pour la Communauté de Communes
de la Lomagne Gersoise,
M. Xavier BALLENGHIEN,
Président

Pour la commune de Lectoure,
Mme Valérie MANISSOL,
1° Adjointe au Maire

Pour la commune de Fleurance,
M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI,
Maire

Pour l'Etablissement Public foncier –
EPF d'Occitanie
Mme Sophie LAFENÊTRE,
Directrice générale

Pour la Caisse des Dépôts et
Consignations,
M. Patrick MARTINEZ,
Directeur régional

Pour le PETR Pays Portes de
Gascogne,
M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI,
Président